Date: 23.04.2015

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste S.A.
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'200
Parution: 6x/semaine

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

N° de thème: 999.099
N° d'abonnement: 1095432
Page: 13
Surface: 75'658 mm²

VEX Le conseil de fondation de Saint-Sylve invite les proches des résidents à une séance d'information spéciale.

Climat lourd et pesant au home

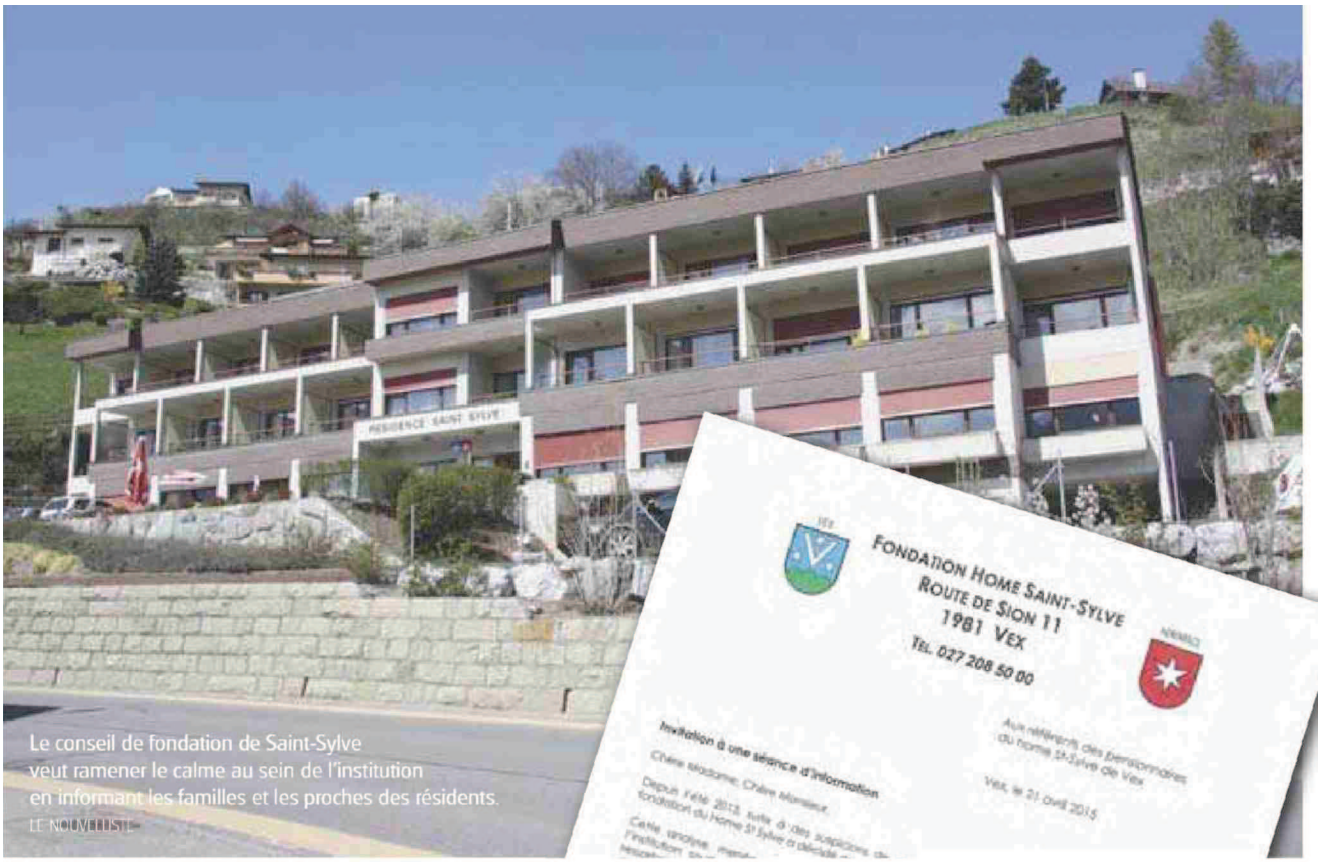

Le conseil de fondation de Saint-Sylve veut ramener le calme au sein de l'institution en informant les familles et les proches des résidents. LE NOUVELLISTE

Date: 23.04.2015

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste S.A.
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'200
Parution: 6x/semaine

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

N° de thème: 999.099
N° d'abonnement: 1095432
Page: 13
Surface: 75'658 mm²

LAURENT SAVARY

Les familles et les proches des résidents du home Saint-Sylve à Vex ont reçu hier par courrier une invitation pour une séance d'information. Prévue le 11 mai à la salle de gym de Vex, elle ne concerne pas que les résidents actuels, mais aussi ceux qui ont transité dans l'institution au cours de ces cinq dernières années. Le conseil de fondation «*désireux d'informer de manière transparente*» a opté pour cette solution. La mesure est rare et démontre, si besoin est, que la situation est tendue au sein de l'institution. Mais comment en est-on arrivé là?

Un directeur remercié

La quiétude de l'institution est perturbée à l'été 2013. «*A la suite des plaintes des employés concernant des dysfonctionnements dans l'organisation, nous avons commandé un audit externe*», explique Régis Bovier, président du conseil de fondation du home. Les conclusions de l'audit amènent le conseil à se séparer de son directeur, Dominique Rudaz, début 2014. L'intérim est assuré par un ancien directeur du home Le Christ-Roi à Lens.

Les choses ne se calment pas pour autant. Les griefs d'une partie du personnel se focalisaient également sur un membre du personnel soignant. «*Ce personnage nous traitait de «chèvres bêtes à manger du foin», sans parler des grossièretés graveleuses qu'il nous lançait en permanence*», explique Emilie*, membre d'un groupe d'employés que nous avons rencontré. «*Pour nous, il était évident qu'il devait aussi partir.*»

Une plainte pénale

Ce groupe d'employés prend contact dès l'hiver 2014 avec le conseil de fondation pour leur présenter une liste de doléances. «*Nous souhaitions soulever plusieurs points qui n'allaient pas*, commente Romaine*. *Le mobbing par un membre du personnel soignant; des mesures d'hygiène devaient être améliorées notamment pour la prise en charge d'un patient avec un staphylocoque doré; des installations de sécurité, comme des tapis-sonnettes, manquaient. Du coup on ne remarquait que plusieurs heures plus tard que des patients tombaient du lit pendant la nuit.*» Les exemples ne s'arrêtent pas là. «*Certaines chaises sont dans un tel état qu'elles blessent les résidents. Une dame a dû recevoir six points de suture*, ajoute Sylvia*. *Mais nous avons aussi dénoncé des cas de surmédication, des maltraitances et des faits graves sur les résidents.*»

Régis Bovier se rappelle très bien des questions soulevées quant au mobbing, à l'hygiène et à la sécurité, «*auxquelles nous avons répondu en prenant des mesures et des sanctions. Mais il n'a jamais été question de problèmes de maltraitance sur les résidents.*»

C'en est trop pour le groupe de soignants qui décide, face à l'inaction, de porter plainte contre X le 23 juin 2014. Les faits dénoncés à l'encontre de trois personnes sont graves, allant du mobbing à la maltraitance, jusqu'à des attouchements sur des patients incapables de discernement.

La justice prend en charge cette affaire «*avec une célérité exemplaire*», remarque Nicolas Dubuis, le procureur général. Des compléments d'informations sont aussitôt demandés aux plaignants et la police commence son enquête début août, procédant même à une descente le 9 septembre dans l'institution. «*Ce n'est qu'à ce moment que nous avons appris la gravité des faits reprochés*», affirme Régis Bovier. Le conseil de fondation suspend aussitôt les trois employés et les licencie finalement en décembre 2014.

Une suite politique

Contactés, deux des ex-employés de Saint-Sylve ne souhaitent pas s'exprimer sur le fond de l'affaire. «*Je ne veux rien dire tant que la justice n'a pas terminé son travail. Mais la vérité sortira car certains faits sont exagérés*», avertit l'un d'eux. Son ex-collègue adopte la même retenue, lui qui a retrouvé un emploi dans un autre home. «*J'ai mis mon nouvel employeur au courant de la procédure.*»

Le procureur général ne peut pas en dire plus puisque l'enquête est encore ouverte. Par contre, l'affaire pourrait avoir un rebondissement politique, puisque deux représentants d'Hérémence au Grand Conseil, Grégory Logean (UDC) et le suppléant Fabien Schafeitel (PDC), vont interpeller le plénum la semaine prochaine, demandant notamment à la commission de gestion d'enquêter sur le cas de Vex.

*Noms connus de la rédaction.

ARGUS Medienbeobachtung

Observation des médias
Analyse des médias
Gestion de l'information
Services linguistiques

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
Tél. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Date: 23.04.2015

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste S.A.
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'200
Parution: 6x/semaine

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

N° de thème: 999.099
N° d'abonnement: 1095432
Page: 13
Surface: 75'658 mm²

«Ce n'est qu'après la descente de police que nous avons appris la gravité des actes.»

RÉGIS BOVIER PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION DU HOME SAINT-SYLVE

«LE MATÉRIEL DOIT ÊTRE RENOUVELÉ»

Philippe Genoud a pris son poste de directeur au début septembre. Quelques jours plus tard, la police sonnait à la porte de l'établissement. *«Ce n'est pas la meilleure façon de débuter.»* La diffusion sur la place publique de dysfonctionnements au sein du home a conduit *«5 à 6 familles à demander des entretiens. Nous avons déjà réuni à plusieurs reprises les familles en septembre 2014 et en janvier 2015.»* Selon lui, trois à quatre rencontres annuelles sont prévues, *«le timing a tout de même été modifié en fonction des événements».*

Il confirme que l'ambiance au sein du personnel n'est pas optimale. *«Tant que la justice n'aura pas statué, cela peut se comprendre.»* Par contre, Philippe Genoud estime que les critiques concernant le matériel désuet et dangereux sont exagérées. *«C'est vrai qu'une partie du matériel doit être renouvelée, mais nous avons déjà de nouveaux lits, de nouvelles chaises pour déplacer les patients, de nouvelles pharmacies.»* LS

LE DÉPARTEMENT INFORMÉ PAR L'AVOCAT DES PLAIGNANTS

L'affaire comporte également un volet administratif. *«Le Département de la santé a été informé pour la première fois par courrier, le 28 juillet 2014, qu'une dénonciation pénale contre X avait été déposée par des employés du home Saint-Sylve»,* confirme la cheffe du département, Esther Waeber-Kalbermatten. *«Le courrier sommaire était adressé au département par l'avocat des employés qui ont dénoncé des comportements inadaptés de collègues.»* Un contrôle de routine qui était planifié de longue date le 15 juillet (soit 3 semaines après la plainte) n'a rien révélé de particulier. *«Aucun fait grave nécessitant une dénonciation pénale n'avait été relevé par le personnel à l'infirmière de santé publique.»* Pourtant, ses services suggèrent au conseil de mettre un terme au lien qui lie l'établissement avec une quatrième personne, qui intervient comme conseiller externe.

En ce qui concerne l'invitation faite aux proches, la conseillère d'Etat ne se prononce pas. *«Il s'agit d'une démarche de la fondation et du home que je n'ai pas à commenter en tant que cheffe du Département de la santé.»*

Le Service de la protection des travailleurs mène de son côté une enquête, mais il ne peut donner aucune information sur les dossiers en cours. LS

«Aucun fait grave nécessitant une dénonciation pénale n'avait été relevé.»

ESTHER WAEBER-KALBERMATTEN CHEFFE DU DEPARTEMENT DE LA SANTE

ARGUS Medienbeobachtung

Observation des médias
Analyse des médias
Gestion de l'information
Services linguistiques

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
Tél. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Réf. Argus: 57627079
Coupure Page: 3/3
Rapport Page: 17/72